

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Novembre 1872.

COMMISSION KERDREL.

Nous empruntons au *Soir* le compte-
rendu de la discussion des bureaux :

4^e bureau. — M. Batbie a été élu, après
trois tours de scrutin, par 24 voix contre 21
données à M. Laboulaye.

M. Laboulaye s'était prononcé contre l'u-
tilité d'une Adresse. Dans un gouvernement
républicain, sous le régime du suffrage uni-
versel, ces sortes de documents sont inuti-
les. M. de Vinols a protesté contre cette
théorie. Le Président de la République
a tranché dans son Message certaines ques-
tions qu'il était de son devoir de réserver, et
la majorité est en droit de lui répondre.
M. Théry a été plus loin dans cette voie : il
a rappelé les dangers de la République, les
avantages de la monarchie, et il a proclamé
hautement, pour lui et pour ses amis, l'in-
tention de ne négliger aucun effort pour
amener le triomphe de cette forme de gou-
vernement.

M. Batbie, candidat désigné par les listes
de la droite, n'a pas hésité à convenir que
toute réponse à la proposition Kerdrel pou-
vait devenir inopportune en présence de la
situation créée par la séance d'hier. On veut
provoquer le gouvernement à se séparer de
la gauche ; on veut le déterminer à revenir
sur les déclarations contenues dans le Mes-
sage ; or, chacun sait que M. Thiers a pris
le parti de demander à l'Assemblée un vote
de confiance et de lui fournir de nouvelles
explications. M. Batbie ne peut donc pas
aujourd'hui déclarer nettement quelle sera
son attitude au sein de la commission. Elle
sera subordonnée aux actes qui se produi-
ront dans l'intervalle.

Le Message contient à coup sûr plus d'un
point en désaccord avec le pacte de Bor-

deaux ; il importe d'y répondre et de reve-
nir au *statu quo*.

M. Théry, qui avait obtenu un certain
nombre de voix aux deux premiers tours,
s'est retiré au troisième tour, et M. Batbie a
été élu.

**

2^e bureau. — M. Raoul Duval a obtenu
21 suffrages contre 14 donnés à M. le comte
Duchatel.

M. Raoul Duval a prononcé dans son bu-
reau un discours qu'il se proposait de faire
au cours de la séance d'hier. Il a renouvelé
ses attaques tant de fois répétées contre
M. Thiers, contre les républicains, contre la
République. Il est d'avis que l'on réponde
au Message, et que l'Assemblée proteste con-
tre le parjure que le Président n'a pas hé-
sité à commettre.

Il est temps d'en finir avec cette politique
qui conduit la France au radicalisme. M.
Thiers acceptera le pacte de Bordeaux, et
rien de plus, ou il se retirera, et l'Assemblée
est prête à le remplacer.

Il ne s'agit pour le moment ni de Consti-
tution, ni de faire des lois organiques.
M. Thiers a dépassé la mesure, et la pa-
tience de la majorité est à bout.

**

3^e bureau. — M. de Lasteyrie a été élu
par 24 voix contre 19 données à M. Gui-
raud.

M. de Lasteyrie est d'avis qu'il n'y a au-
cune réponse à faire au Message. Il se pro-
noncera contre la proposition de Kerdrel.
— M. de Guiraud a invoqué le pacte de
Bordeaux.

M. Lefèvre-Pontalis (Antonin) repousse la
proposition de nomination d'une commis-
sion d'Adresse. Il croit que, au lieu de rou-
vrir l'ère des discussions passionnées et con-
fuses, il faut tout faire pour essayer de la
fermer. Il ajoute que, dans l'intérêt des
institutions parlementaires, qu'il met au-
dessus de toutes les formes de gouverne-
ment, il ne convient pas que l'Assemblée,
étant souveraine, fasse une réponse au Mes-

sage du Président de la République. Ce se-
rait ramener l'Assemblée au rôle des Cham-
bres vis-à-vis du pouvoir royal.

Il représente, d'autre part, qu'il importe
de profiter de la proposition de M. de Ker-
drel pour procéder à la nomination d'une
commission de réformes constitutionnelles,
telles que M. le Président de la République
les a indiquées dans son Message. Il croit
qu'elles doivent être reconnues indispensa-
bles. En se plaçant au point de vue le plus
conservateur, comment méconnaître la né-
cessité de la durée des pouvoirs du Prési-
dent de la République, quand, en prolon-
geant ses pouvoirs, on peut les régler dans
ses rapports avec le pouvoir législatif, de
façon à éviter le désarroi et le gâchis. Il y a
plus. Comment ne pas tenir compte des pa-
roles si bien inspirées de M. le Président de
la République, déclarant dans la séance
de mardi ce qu'il trouvait beaucoup plus
sage, de faire faire les quelques articles de
lois organiques dont nous avons besoin par
une Assemblée connue, plutôt que de les
faire faire par une Assemblée inconnue. Il
lui semble que s'il ne peut y avoir personne
sur les bancs de l'Assemblée pouvant atten-
dre du suffrage universel la nomination
d'une Assemblée succédant à celle-ci pour
constituer la monarchie, il est déraisonnable
de se refuser à donner le plus tôt au pays la
meilleure des républiques.

**

4^e bureau. — M. Ricard a obtenu 24 voix
contre 13 données à M. Desjardins. Selon
M. Ricard, l'Assemblée n'a pas à répondre
au Message ; aussi se prononce-t-il contre
la proposition de Kerdrel. Ce qu'il faut en
ce moment, c'est sortir le pays de la situa-
tion où il se trouve et constituer la Républi-
que. Il est nécessaire d'en finir avec un ré-
gime qui ne peut amener que des crises dé-
sastreuses, qui autorise les espérances de
tous les partis et leurs manœuvres. La Ré-
publique est le gouvernement légal : il faut
l'organiser.

M. Ricard a réfuté tous les arguments
présentés par M. le duc de La Rochefou-

cauld-Bisaccia. Ce dernier a rappelé le pacte
de Bordeaux, sa volonté et celle de ses amis
de n'en pas sortir, de maintenir envers et
contre tous le *statu quo* absolu. M. Ricard
n'a pas eu de peine à lui prouver que l'essai
loyal promis par le pacte de Bordeaux était
fait, qu'il avait réussi, et que, confiante en
M. Thiers, dont l'habileté, l'énergie et le pa-
triotisme ont sauvé la patrie, à deux doigts
de sa perte, la France attend avec impa-
tience l'heure où le gouvernement sera défi-
nitivement constitué.

**

5^e bureau. — M. Martel, qui a donné
sans hésiter les preuves les plus complètes
de sympathie et de confiance au gouverne-
ment, et qui s'est prononcé pour le rejet de
la proposition de Kerdrel, a été élu par 26
voix contre 19 données au duc de Broglie,
dont les opinions sont connues.

**

6^e bureau. — M. Arago a été nommé par
24 voix contre 19 données à M. Tailhand.
M. Arago adopte toutes les idées du Mes-
sage et ne voit pas qu'il y ait lieu d'y répon-
dre. — M. Tailhand ne tient pas précisé-
ment à ce qu'une réponse soit faite ; il lui
suffit que les considérants en vertu desquels
on repoussera la motion de Kerdrel soient
dirigés contre le gouvernement et le rappel-
lent à l'observation du pacte de Bordeaux.
M. Ernest Picard a prononcé un des dis-
cours si pleins de bon sens et d'esprit dont
il a conservé le monopole. M. de Lorgeril a
placé quelques-uns des bons mots qu'il a
rapportés de province. « Il ne s'agit pas,
dit-il, de répondre au discours du trône, —
il n'y a plus de trône, — mais au discours
du fauteuil. »

**

7^e bureau. — M. de la Bassetière, député
de l'extrême droite, candidat des listes de la
droite, a été élu par 22 voix, en se conten-
tant de déclarer qu'il acceptait la motion de
Kerdrel.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS
DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XX.

ROCHEBRUN ET LE DICTATEUR.

(Suite.)

L'aumônier prit alors le livre saint et, s'a-
vançant au-devant de l'estrade, s'écria, d'une
voix solennelle :

— Frères, jurez-vous fidélité à votre pa-
trie et obéissance à votre dictateur ?

— Nous le jurons ! répondirent les sol-
dats.

Parmi les volontaires se trouvait un grand
nombre d'Israélite auxquels leur religion

défendait de se mêler aux cérémonies catho-
liques ; on leur avait, pour le temps de la
cérémonie, confié la garde du camp, et
celle du capitaine Pillardof qui, le soir
même, devait passer en jugement.

César, à la tête de sa compagnie de Fau-
cheurs, reçut ordre d'aller les relever, pour
qu'ils pussent prêter serment sur la Bible.

Il retrouva les sentinelles à leur poste,
mais les quatre hommes commandés par
Eliacin, pour garder le prisonnier, avaient
profité de la cérémonie pour quitter le camp,
avec un traîneau.

Pillardof avait disparu avec eux.

Évidemment les gardes du camp avaient
dû les voir passer. Ils s'excusèrent de ne les
avoir pas arrêtés en disant qu'ils les croyaient
autorisés par le général.

Le dictateur défendit de les poursuivre,
en disant :

— Si ce sont des traîtres, nous sommes
heureux d'en être débarrassés ; si, au con-
traire, ils sont de vrais enfants de la Polo-
gne, ils reviendront et expliqueront leur
conduite. Quant à Pillardof, mieux vaut

qu'il nous ait épargné l'accomplissement
d'un triste devoir.

Au milieu de l'allégresse de l'armée, cet
événement passa presque inaperçu. Le soir,
tout le camp fut illuminé par les feux de
bivac et retentit de chants patriotiques, ac-
compagnés par le son mélancolique des ba-
lalaïkas.

Seul, entre tous peut-être, Langiévitich,
quoiqu'il s'efforçât de paraître joyeux et
confiant, sentait tout le poids de la respon-
sabilité qui pesait désormais sur sa tête, et
songeait avec effroi à l'avenir.

Narbut rêvait de nouvelles victoires ;
Chusco, enivré par son enthousiasme,
voyait, dans la dictature de Maryan, le ré-
veil de la nation polonaise, et disait à Cé-
sar, en lui montrant l'écharpe de crêpe
qu'il portait à son bras depuis la mort de ses
beaux-frères :

— Cette fois encore, le sang a été une se-
mence de vie.

Wladimir, appuyé sur le bras de Marpha,
se promenait lentement, à travers le camp,
animé et tumultueux ; le vieillard était si-

lencieux et triste ; il s'arrêta pour écouter le
goral Stiépan, qui chantait le Boze cos
Polske ! et s'éloigna plus triste encore.

— Mon père, dit la jeune fille, oublions
un moment notre douleur pour ne penser
qu'au triomphe de la patrie et....

— Pauvre enfant, interrompit le vieux
patriote, Dieu veuille que je me trompe,
mais à mes yeux cette journée sera fatale à
notre pays.

— Pourquoi donc, mon père ?

— Parce que la Pologne n'a plus qu'une
tête, mon enfant, et que l'envie va faire ger-
mer des traîtres.

— Vous croyez qu'il se trouverait parmi
les Polonais des âmes assez viles pour....

— Mon enfant, je ne crois pas ; je me sou-
viens et je suis sûr, pauvre Pologne ! pau-
vre Pologne !

Et ils rentrèrent dans leur tente, sans
prononcer une parole de plus.

Autour des feux pétillants, les volontaires
dansaient, causaient et chantaient, célébrant
leurs triomphes passés, s'entretenant de
leurs triomphes à venir.

M. le général Chareton a obtenu 14 voix.

8^e bureau. — M. Henri Fournier demande à répondre au Message, il se prononce pour le maintien du pacte de Bordeaux et le *statu quo* le plus complet. Il est élu par 22 voix contre 21 données à M. Scherer, l'éminent écrivain du *Temps*, l'un des députés les plus remarquables de la gauche modérée, par son talent, par la netteté et la fermeté de ses principes.

9^e bureau. — M. le duc d'Audiffret-Pasquier a prononcé dans son bureau une philippique des plus violentes contre le gouvernement et contre les républicains. Il faut répondre au Message, car il faut rappeler au gouvernement qu'il est lié par un contrat et qu'il n'a pas le droit de s'en écarter. Le pacte de Bordeaux est et doit rester notre seule Constitution. M. le duc Pasquier a été élu par 27 voix contre 13 données à M. Corne.

10^e bureau. — M. Gauthier de Rumilly a su convaincre ses collègues par son argumentation irréfutable de la nécessité pour l'Assemblée de laisser de côté toute idée de réponse au Message. Il faut cesser toute discussion irritante et constituer un gouvernement régulier, donner au pays le calme et la tranquillité dont il a besoin, et prouver à M. Thiers qu'il a la confiance de l'Assemblée.

M. Gauthier de Rumilly a été élu par 21 voix contre 19 données au baron Chaurand, défenseur du *statu quo* et du pacte de Bordeaux.

11^e bureau. — M. le général Robert ne croit pas qu'une Assemblée puisse répondre par une Adresse au Message d'un Président de République, qui n'est pas son délégué. La commission nommée pour l'examen de la proposition de M. de Kerdrel devra donc demander son rejet; mais il importe que, dans le rapport qu'elle sera chargée de présenter à la Chambre ou dans les termes de la résolution qu'elle lui propose d'adopter, elle désapprouve le Message de M. Thiers.

M. Christophe répond que, comme le général Robert, il estime que le vote d'une Adresse serait absolument contraire aux principes d'un gouvernement républicain. Comme lui, il veut toutefois que la Chambre donne son avis sur les questions soulevées par le Message; il faut qu'elle dise nettement si elle veut la République ou si, regardant en arrière, elle entend revenir à la monarchie. Pour lui, il la conjure de suivre M. Thiers dans la voie qu'il a tracée et de faire la République conservatrice.

M. Lucien Brun affirme que M. Thiers a violé le pacte de Bordeaux: c'est presque d'un coup d'Etat qu'il s'est rendu coupable en affirmant que la République était le gouvernement *légal* du pays. M. Thiers est le mandataire de la Chambre; il n'avait point

à lui tenir un langage tel qu'il semble qu'une constitution ait été examinée et discutée par elle, durant les vacances parlementaires. M. Brun consentirait à l'établissement d'un vice-président; il ne croit pas possible d'aller au-delà.

M. René Brice s'étonne que l'idée de constituer soit repoussée aujourd'hui, surtout par ceux qui se sont ajetés le plus de déclarer que l'Assemblée était constituante. Il comprend que l'extrême gauche se refuse à faire la République avec cette Chambre; son intérêt y est évident. Il ne comprend pas que le parti conservateur hésite. Le langage tenu par M. Thiers représente les vœux de l'immense majorité du pays, et M. Brice conclut comme a conclu M. Christophle.

MM. Duvergier de Hauranne et Ducarre parlent dans le même sens que MM. Christophle et Brice.... MM. Piou, Paris et Hervé de Saisy soutiennent qu'il faut demeurer dans le *statu quo*, et qu'il n'est permis d'en sortir que par un appel au peuple.

Il est procédé au vote; au deuxième tour de scrutin, M. Lucien Brun est nommé commissaire par 23 voix contre 24 données à M. Christophle.

12^e bureau. — M. de Lacombe, dont le discours, à propos de la loi sur le jury, a eu le succès que l'on sait, a obtenu 26 voix contre 12 données à M. Noël Parfait. M. de Lacombe accepte la proposition Kerdrel.

13^e bureau. — M. Grivard, l'un des esprits les plus sages du centre droit, a traité la question avec une grande modération dans le fond et dans la forme. Il a été nommé par 21 voix contre 18 données à M. de Pressensé.

14^e bureau. — M. Ernoul a été élu par 23 voix contre 14 données à M. Casimir Périer.

M. Ernoul est loin de partager toutes les passions de ses amis, et sa haute intelligence laisse croire qu'il ne persistera pas à soutenir la thèse de M. de Kerdrel.

15^e bureau. — M. Albert Grévy, président de la gauche républicaine, a été nommé par 21 voix contre 20 données à l'auteur de la proposition, à M. de Kerdrel lui-même, qui n'a pas réussi à être élu commissaire.

Bulletin politique.

Les bureaux de la droite et du centre droit se sont de nouveau concertés. L'accord reste complet entre ces deux réunions.

Le centre gauche s'était réuni le matin. M. Casimir Périer est alors venu se défendre de toute connivence avec le centre droit, à la réunion duquel il avait assisté, et a renouvelé ses protestations républicaines.

Les délégués de la gauche et du centre gauche ont eu avec M. Thiers une confé-

rence qui a duré plus d'une heure. Que s'est-il passé dans cet entretien? Nul ne le sait. Mais l'*Événement* rapporte une indiscretion qui mérite d'être notée. En sortant de l'hôtel de la présidence, un des délégués aurait dit à un de ses amis: « Nous n'avons jamais été plus près de la République définitive. »

La *Correspondance universelle* rectifie quelques fausses nouvelles au sujet des incidents de lundi et de mardi:

« Il n'est pas exact que M. Renault, préfet de police, ait eu à signaler à M. Thiers des mouvements significatifs dans le parti impérialiste.

» Le gouvernement n'a eu connaissance d'aucune Adresse se signant en province contre l'Assemblée.

» M. Thiers n'a jamais exprimé à personne qu'il fallait en arriver à la dissolution de l'Assemblée.

» Il est également inexact que le bureau du centre gauche ait assisté mardi à l'une des séances du conseil des ministres. Un pareil fait, contraire à tous les usages, ne peut se produire sous un gouvernement sérieux. C'est, comme nous l'avons dit, M. Jules Simon qui est sorti du conseil pour recevoir ce bureau et les autres députations dans le grand salon attenant à la chambre des secrétaires de la présidence et séparé de la salle du conseil par plusieurs pièces. »

Les délégués de la gauche et du centre gauche se sont rendus chez M. Thiers, mais ils n'ont pas assisté et ne pouvaient, en effet, assister au conseil des ministres.

Ces délégués étaient: MM. Ricard, Leblond, de Marcère, Bardoux, Picard, Christophle Humbert, Ch. Rolland, d'Osmoy, Philippoteaux et Jules Favre.

La même correspondance, se croyant en situation de démentir la participation éventuelle du maréchal de Mac-Mahon et du général Ladmirault à un gouvernement qui prendrait la succession de M. Thiers, déclare qu'un acte pareil de la droite, « s'il était effectif, tomberait sous l'application des lois. »

La *Correspondance universelle* nous fait l'effet d'être fort mal renseignée sur ce que permettent les lois et ce qu'elles interdisent. Du moment qu'il y a crise, et crise évidente, non-seulement il est permis à la droite, mais c'est son devoir de prendre des mesures pour que la démission de M. Thiers ne la prenne pas au dépourvu.

Quant à l'acceptation ou au refus du maréchal Mac-Mahon et du général Ladmirault, il est clair qu'il n'en peut être question dès à présent, car ils n'auraient à se prononcer qu'au cas où M. Thiers se retirant, la Chambre s'occuperait de proclamer un nouveau gouvernement.

En résumé, la *Correspondance universelle* n'a pas su se rendre compte de ce que comporte la situation, et cela nous étonne d'autant plus qu'elle-même, en démentant le bruit de visite des diplomates à M. Thiers, après la séance de lundi, explique cette abs-

tention en ces termes: « Il va de soi qu'en présence d'un désaccord survenu entre le Président de la République et l'Assemblée souveraine, les représentants étrangers sont tenus d'observer officiellement la plus grande réserve. »

Cette raison suffit aussi à marquer la créance que l'on doit au bruit répandu par les officieux, qu'à la séance de lundi tous les diplomates se seraient spontanément levés dans leur loge pour applaudir M. Thiers.

On assure que dans le conseil des ministres, M. Dufaure s'est vivement prononcé pour la démission de M. Thiers, ainsi que M. de Goulard.

Le maréchal de Mac-Mahon a eu une entrevue avec M. Thiers.

Les entretiens du Président avec les diverses personnes qu'il a reçues tendent à démontrer que le gouvernement paraît vouloir attendre les décisions de la commission Kerdrel, avant de prendre un parti.

Déjà les Adresses se signent, conformément au mot d'ordre envoyé à la province; la franc-maçonnerie est convoquée; toutes les sociétés secrètes se concentrent; les conjurés sont prêts à l'action. La haine implacable dont les frères et amis poursuivent la majorité prouve qu'elle est encore un obstacle, hélas! bien faible à leurs sinistres desseins. Il importe donc que tous les hommes d'ordre qui se sont trouvés d'accord pour réprouver toute solidarité avec le porte-voix du radicalisme, restent étroitement unis et ne se laissent point entamer par les soi-disant conciliateurs qui les abordent avec des paroles mielleuses et des promesses auxquelles un homme sensé n'a plus le droit de croire.

Des amis auraient fait comprendre à M. Thiers que se retirer ou se faire donner son congé pour n'avoir pas voulu se séparer nettement de « l'insulteur de l'Assemblée » ne serait point politique, car ce serait découvrir aux moins clairvoyants la véritable couleur de la République dite conservatrice. Alors, si la majorité cède, elle se livre pieds et poings liés; sinon le Président démissionnaire devient le chef d'une opposition puissante et bat en brèche les conservateurs.

Quoi qu'il en soit de tous ces bruits, la crise si légèrement provoquée par M. le Président de la République ne peut cesser que par la soumission absolue de l'Assemblée à son subordonné, en d'autres termes, par l'abdication de la majorité, ou par le retrait du chef du pouvoir exécutif. Or, l'abdication de l'Assemblée serait promptement suivie de la dissolution et, par suite, par l'avènement de la nouvelle couche sociale de ces « coquins audacieux » devant lesquels, dès aujourd'hui, quantité d'honnêtes gens tremblent et courbent la tête.

La commission chargée du classement des officiers sur le tableau d'avancement s'était

A quelques verstes de là se passait une scène atroce.

CHAPITRE XXI.

LA LOI ANCIENNE ET LA LOI NOUVELLE.

Aussitôt après le départ de l'armée polonaise pour Miechhof, Abraham qui, avec deux de ses coreligionnaires, était demeuré en arrière, sous prétexte de réparer le harnachement délabré de son cheval, se rapprocha du traîneau dans lequel gisait le cadet Nabelkof.

— Sont-ils enfin partis? demanda le blessé, en soulevant la ragochka sous laquelle il s'était tenu tapi et silencieux, dans la crainte d'être découvert.

— Vous n'avez plus rien à craindre de ces chiens, reprit l'Israélite avec un hideux sourire.

Puis il ajouta:

— Avouez, seigneur lieutenant, que vous me devez une fameuse reconnaissance.

— Aussi te récompenserai-je dignement, aussitôt que j'aurai rejoint mon régiment;

ma mère, qui me chérit et qui est fort riche, m'enverra une grosse somme d'argent et...

— Vous avez un père aussi, lieutenant?

— Certainement, et qui te sera bien reconnaissant.

— C'est lui, sans doute, qui vous a envoyé cette superbe montre, entourée de perles, que j'ai aperçue en ouvrant votre tunique, pour visiter vos blessures? continua Abraham, en fixant sur le jeune homme un regard ardent, qui le fit frissonner.

— Oui, et je te la donne, ainsi que tout ce que je pourrais avoir de précieux, reprit le blessé qui, craignant que le juif ne l'assassinât par convoitise, ajouta: et ce ne sera que la moindre partie des cadeaux que je veux te faire.

— Merci, Excellence, cette montre est en effet un souvenir auquel j'attache beaucoup de prix, car elle ressemble étonnamment à celle que mon fils avait donnée, en se mariant, à la belle Noémi.

— Et qu'elle a perdue, sans doute? fit le cadet.

— Non, elle lui a été prise dans des cir-

constances que je vous raconterai plus tard, et qui vous expliqueront mon attachement à la Russie, et à vous en particulier, Votre Seigneurie; mais vous êtes pâle et vous avez l'air de souffrir, recouchez-vous; ici, nous ne sommes pas assez en sûreté, je vais vous conduire en un lieu où personne ne viendra vous troubler; dormez bien, seigneur.

En disant ces mots, Abraham referma les rideaux de son wagon, et bientôt après Nabelkof sentit le véhicule s'ébranler et glisser sur la neige.

Le voyage fut long et silencieux; l'officier, quoique un peu inquiet de l'air singulier de son sauveur, s'était endormi quand le traîneau s'arrêta devant une ferme déserte, sur la route de Strakof.

En cet endroit, la neige était tachée de larges plaques de sang, autour de cinq ou six poteaux, à plusieurs desquels étaient encore attachés des cadavres, enveloppés dans des sacs troués par les balles; çà et là on distinguait encore la trace de feux de bivac et tous les indices du récent campement

de l'armée de Svinin.

Le soleil brillait déjà à l'horizon, quand Abraham ouvrit de nouveau les rideaux du fourgon.

— Comment va Votre Excellence, ce matin? demanda-t-il.

— Beaucoup mieux, merci; mais où sommes-nous donc ici?

— A la ferme où, avant-hier, le général Svinin a fait fusiller mon fils Ruben, le mari de cette Noémi, dont je vous ai parlé hier; vous plairait-il d'entendre l'histoire de sa montre?

— Volontiers, mais à dire vrai, je ne serais pas fâché de manger quoi que ce soit, je me sens en appétit.

— Vous allez être servi, Excellence; tenez, voyez, en ce moment même, mes compagnons préparent la table et allument le feu; mais auparavant, je vous serais bien reconnaissant si vous daigniez signer ce papier.

— Une obligation, sans doute?

(La suite au prochain numéro.)

réunie lundi sous la présidence de M. le maréchal Canrobert. Mardi, les séances ont été interrompues, et les trente-quatre généraux de division qui en faisaient partie ont été précipitamment renvoyés dans leurs commandements. (Union.)

On lit dans *Paris-Journal*:

Le trait saillant de la situation d'aujourd'hui, c'est que la succession de M. Thiers peut être ouverte d'un moment à l'autre. Pour remplacer M. Thiers, pour maintenir l'ordre le lendemain de sa retraite, pour acheminer sans secousse la France vers un gouvernement définitif, digne d'elle, que faut-il? Un nom illustre, une existence respectée, un patriotisme austère et la ferme volonté de s'appuyer sur tout ce qu'il y a d'honnête et de capable dans notre pays. Le général Changarnier réunit toutes ces conditions; et de plus, il a prouvé lundi qu'il sait, au besoin, agir et parler en homme d'Etat. Nous ne souhaitons pas et il ne souhaite pas lui-même une crise qui le rendrait nécessaire. Si cependant cette crise devenait inévitable, nous pouvons avoir la conviction que le général Changarnier est un des hommes qui nous aideraient le mieux à la traverser et à la dominer.

La tranquillité la plus complète n'a cessé de régner à Paris depuis la séance de lundi.

Il n'y a eu nulle part le moindre symptôme d'agitation. Les troupes, d'ailleurs, contrairement aux bruits répandus, n'ont pas été consignées un seul instant.

Les soirées se passent également dans le plus grand calme.

Le *Courrier de France*, dont nous avons déjà cité le travail sur les éléments qui ont concouru à la formation de la majorité sur l'ordre du jour Mettetal, signale une flagrante contradiction entre les paroles du Président de la République et celles de son ministre de l'intérieur: « Le gouvernement n'est pas provisoire », s'est écrié M. Lefranc. Or, M. Thiers était formellement d'un avis contraire, puisqu'il mettait l'Assemblée nationale en demeure (on pourrait dire: au défi) de remplacer le gouvernement provisoire par un gouvernement définitif.

Donc le gouvernement actuel est provisoire, selon M. Thiers, et M. Victor Lefranc, qui a déclaré qu'il ne resterait pas pendant cinq minutes ministre d'un gouvernement provisoire!!..

Ceci est grave.

La logique exigerait la retraite de M. Victor Lefranc.

Les cinq minutes sont passées et très-passées.

Le célèbre « hanneton crépu », comme l'avait, je crois, baptisé autrefois le *Charivari*, est toujours ministre. Il y a encore de beaux jours pour le galimatias.

Chronique générale.

M. Ledru-Rollin est arrivé à Paris.

L'état du roi d'Espagne est un peu plus satisfaisant, d'après les dernières nouvelles.

M. Dauzon, préfet de l'Hérault, va poursuivre devant les tribunaux les journaux qui ont donné à sa prétendue révocation un motif diffamatoire.

Le correspondant du *Daily News* écrit de New-York que la campagne électorale a été conduite avec peu de scrupules. Jamais on n'aurait dépensé autant d'argent au moment des élections.

Le comité Greeley à New-York a, dit-on, déboursé 250,000 dollars (1,250,000 fr.); mais, en revanche, l'administration aurait dépensé de 4 à 5 millions de dollars (25 millions de fr.).

Il y a aux États-Unis 60,000 employés du gouvernement, qui ne sont là que la volonté du président. Chacun d'eux aurait été obligé de contribuer à la réélection pour 50 dollars, 4,250 fr. en moyenne.

Plusieurs riches négociants de New-York ont, chacun, versé 25,000 fr. à la caisse du comité Grant.

On persiste à dire, dans les cercles officiels, que dans le conseil tenu après la séance de lundi, M. Dufaure a été blâmé par ses collègues. Trois ministres se seraient particulièrement montrés très-nets et très-fermes, M. l'amiral Pothuau, M. Jules Simon et M. de Rémusat.

Les ministres auraient offert leur démission à M. Thiers. Le président aurait répondu:

— Nous avons suivi les mêmes voies, nous subissons le même sort.

Et il a refusé les démissions qui lui étaient offertes.

Le doyen des avoués de France vient de mourir à Orléans, à l'âge de 89 ans.

M. Proust, avoué du tribunal de 4^e instance de l'arrondissement d'Orléans, était entré en fonction dans l'année 1814; il avait donc 64 ans d'exercice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le bruit court, et nous le croyons très-fondé, que M. Benoît, principal du collège de Saumur, est appelé à un autre poste. On parle de Senlis ou de Compiègne.

On ne nomme pas encore son successeur.

Les crues de la Vienne et du Cher que nous avons annoncées se font sentir à Saumur.

Depuis hier, la Loire s'est élevée de 0^m 56. Elle marque, au moment où nous mettons sous presse, à l'échelle du pont Cessart, 3^m 76.

On nous communique la dépêche suivante:

Orléans, 21 nov., 5 h. 40 soir.

Préfet à Préfets Tours, Angers et Nantes et Sous-Préfets Saumur et Ancenis.

On annonce de Châtellerauld que la crue de la Vienne a atteint son maximum ce matin, à 6 heures; ce maximum est de 2 m. 50.

On annonce de Bourges qu'une forte crue se forme dans le Cher supérieur; on estime que son maximum sera de 3 m. 50 au moins à Noyers. On ne dit ni le jour ni l'heure où aura lieu ce maximum.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Après un ou deux journaux de province mal informés, voici certains journaux de Paris qui annoncent que M. le comte de Falloux doit poser sa candidature dans le Morbihan, en remplacement de M. Bouché, démissionnaire.

Le fait est complètement faux; M. de Falloux ne songe à poser sa candidature nulle part.

Le 16, le bateau la *Marie-Aimée*, appartenant au sieur Gustave Gouzay, maître marinier aux Rosiers, a sombré dans la Mayenne, près d'Épinard. Il était chargé de 4,230 hectolitres d'orge.

Le tout est assuré.

On assure que M. le préfet de la Vienne aurait reçu du ministre de la guerre une lettre annonçant que les offres de la ville de Poitiers et du département en vue de la concession d'une Ecole d'artillerie sont prises en considération par l'autorité militaire et que des ordres sont donnés pour que la question, en ce qui regarde Poitiers, soit étudiée en détail par les officiers spécialement chargés de ce soin.

Avis. — Les jeunes gens du département qui désirent contracter un engagement conditionnel d'un an dans les conditions de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée sont informés que pour obtenir le *certificat d'aptitude* au service militaire qui doit être mis à l'appui de leur demande, ils devront se présenter à M. le commandant de recrutement à Angers, rue Saint-Joseph, n° 73, les lundi, mercredi et vendredi, à midi précis.

La visite aura lieu les mêmes jours et à la même heure pour les autres engagements volontaires et pour les devancements d'appel.

Le général Chanzy vient d'envoyer au ministre de la guerre les plans du camp de l'Île-Bouchard, qui serait destiné, paraît-il,

à rendre de grands services pour les exercices des pièces nouveau modèle.

LES INONDATIONS DANS LE CALVADOS.

Les pluies diluviennes qui sont tombées ces derniers jours ont eu pour conséquence inévitable des inondations presque générales, dit le *Moniteur du Calvados*.

A Honfleur, l'eau a pénétré dans les caves et jusque dans les appartements.

A Pont-l'Évêque, l'inondation a pris des proportions considérables, sans qu'aucun accident sérieux nous ait encore été signalé. Toutefois, l'action de l'eau avait tellement miné la voie du chemin de fer que, dans la journée de samedi, un train a déraillé sur la ligne de Honfleur à Lisieux. La locomotive s'étant ensablée presque immédiatement, on n'a aucun désastre à déplorer.

A Caen, la crétine a envahi la prairie et a transformé notre hippodrome hippique en un vaste lac où l'on pourrait donner de brillantes naumachies. Dans la journée d'hier, le niveau de l'eau montait à vue d'œil et n'a pas tardé à submerger le Grand-Cours. De légères et gracieuses barques sillonnaient cette vaste nappe d'eau et allaient rendre visite au chemin de fer, fort étonné de ce voisinage insolite.

Nous lisons dans le *Courrier du Centre*:

« Un grand nombre de négociants ont demandé la modification de l'arrêté ministériel du 42 janvier 1872, qui a établi un tarif exceptionnel de magasinage pour les marchandises adressées en gare, dont il ne serait pas pris livraison dans la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis écrite par la compagnie au destinataire. »

Une lettre du ministre des travaux publics, en date du 25 octobre, fait savoir que cette question est en ce moment à l'étude, et qu'elle sera résolue par l'arrêté général et annuel qui règlera, pour 1873, les frais accessoires des transports par chemin de fer. »

La Société générale pour le patronage des libérés adultes, fondée à Paris par les soins de M. Jules de Lamarque et autorisée par un arrêté du 9 juin 1872, est définitivement constituée.

Cette œuvre, ainsi qu'il résulte de ses statuts, a pour but de procurer un asile et du travail aux libérés adultes de l'un et de l'autre sexe qui, par suite de la surveillance dont ils sont l'objet ou par toute autre cause indépendante de leur volonté, ne trouvent pas à s'occuper et se voient obligés de recourir à sa protection jusqu'à ce que cette situation ait cessé.

La Société patronne également les enfants sortis des colonies et maisons pénitentiaires dans les départements où des œuvres n'ont pas été fondées à cet effet.

L'action de la Société s'étend sur toute la France. Elle aura des comités sur tous les points où leur action sera reconnue utile, dans les principales villes, à proximité des maisons centrales, des établissements d'éducation correctionnelle, etc.

La Société formera deux sortes d'asiles pour les libérés. Dans les uns seront admis momentanément les libérés malades ou sans travail.

Les seconds seront affectés à ceux que la faiblesse de leur caractère, leurs infirmités physiques ou morales, leur état de sénilité, etc., exposeraient à une rechute certaine s'ils étaient abandonnés à eux-mêmes.

La Société favorisera l'émigration dans les colonies et les pays d'outre-mer des individus qui lui paraîtraient avoir besoin de se dépayser pour rompre avec leurs anciennes habitudes, avec des relations ou associations coupables, et chercher, dans un autre milieu social, des moyens de relèvement.

La Société se compose de donateurs, de souscripteurs et de patrons.

Le titre de donateur est acquis à tous les souscripteurs dont la cotisation annuelle s'élève à 100 francs au moins, avec engagement de la continuer pendant quatre ans.

Les souscripteurs sont ceux qui versent ou prennent l'engagement de verser pendant une ou plusieurs années dans la caisse de la Société la somme dont ils fixent eux-mêmes la quotité, et qui ne peut être moindre de 5 francs.

Les patrons sont les personnes qui consentent à s'occuper des libérés dont la surveillance leur est confiée par le Conseil d'administration, à les employer dans les ateliers, usines et fabriques, ou de toute autre manière.

Ces libérés sont d'ailleurs choisis avec le soin le plus scrupuleux, et les individus signalés comme

dangereux sont exclus de la faveur du patronage individuel.

Les personnes ayant l'intention de faire partie de la Société en qualité de donateurs, de souscripteurs ou de patrons, sont instamment priées de vouloir bien envoyer leur offrande ou leur promesse de souscription au Secrétaire général trésorier, M. Revell La Fontaine, au siège de la Société, rue de Morny, 99, à Paris.

La Société publie tous les ans, avec le compte-rendu de ses travaux, la liste des donateurs, souscripteurs et patrons, ainsi que le montant des sommes versées par chacun d'eux.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 21 novembre.

Il existe toujours plusieurs courants très-opposés de nouvelles et de dispositions qui ne permettent pas encore d'affirmer que la situation créée par la séance de lundi se dénouera à l'amiable, par des concessions réciproques.

La commission Kerdrel tient aujourd'hui une seconde séance. On suppose et on dit généralement qu'elle invitera le Président de la République à se rendre dans son sein. M. Thiers y compte: il désire s'expliquer lui-même sur les points controversés de son Message.

On continue d'affirmer à la présidence que M. Thiers abandonnera plutôt le pouvoir que de consentir, d'une manière absolue, à ne plus se montrer à l'Assemblée, à ne plus se produire à la tribune. La seule chose qu'il admette, c'est qu'on lui demande d'être moins prodigue de sa présence et plus avare de sa parole.

L'opinion à peu près unanime, c'est que le vote qui suivra la discussion des conclusions posées dans le rapport de la commission Kerdrel sera, quel qu'il soit, décisif, pour dénouer les difficultés actuelles, soit dans un sens, soit dans un autre.

Il est naturel qu'avec cette persuasion, on se préoccupe beaucoup dans les cercles politiques des sentiments individuels de chacun des membres de cette commission. Mais leur discrétion est si absolue, leur mutisme est si complet, qu'il est impossible de pénétrer leur pensée. On sait seulement, d'une manière générale, que la minorité, entièrement dévouée à M. Thiers, compte pourtant deux membres dévoués au régime parlementaire. Ce sont MM. Martel et de Lasteyrie.

Or, c'est justement sur ce terrain qu'une dissidence peut se produire entre M. Thiers et la commission, dissidence sur laquelle l'Assemblée sera vraisemblablement appelée à se prononcer par son vote.

Dans la majorité, il n'y a pas, il n'y aura pas de divergence sur ce terrain. Seulement, elle renferme deux nuances un peu différentes sur la question de personne. Si elle compte des membres résolument hostiles à M. Thiers et à la République, elle en compte aussi qui n'ont aucun parti pris ni contre l'homme ni contre la chose.

Ce sont eux, sans doute, qui feront pencher la balance dans le sens de la conciliation, tout en restant fermes sur les principes.

L'inquiétude et le mécontentement de la gauche sont extrêmes. Elle accuse le centre gauche de la trahir.

M. Thiers a reçu hier la députation du centre gauche. La commission de trois membres nommée par ce groupe doit, dit-on, proposer la prorogation des pouvoirs de M. Thiers pour quatre ans, et la nomination d'une commission parlementaire de quinze membres, qui étudierait les réformes constitutionnelles qu'il serait urgent d'effectuer.

On a distribué le texte de loi tendant à retarder l'époque de l'élection des membres des tribunaux de commerce et le nouveau projet de la commission sur l'extension à donner à la publicité des séances de l'Assemblée.

Bulletin commercial et agricole.

CHANVRES ET LINS.

Marchés des environs entièrement nuls cette semaine.

Mardi, à Angers, la foire était très-belle-beaucoup de marchandises à la vente en toutes qualités. Prix fermes, sans hausse.

Tout a été enlevé très-rapidement, au-

tant par les acheteurs venus du dehors en très-grand nombre, que par les maisons de la place.

Les affaires conservent leur activité; les ordres reçus deviennent plus importants.

Mais toujours peu recherchés, les prix en sont difficiles à établir.

DOUÉ, marché du 18 novembre.

Froment, l'hectolitre, 49 50 à 20; seigle, de 11 à 11 50; orge, de 13 à 13 50; avoine, de 7 à 7 50.

Pommes de terre, le double décalitre, de 4 20 à 4 30.

Petit vin rouge, point cuvé (230 lit.), de 25 à 30 fr.

Vins blancs vieux, 230 lit., de 35 à 40.

Volailles, la couple, 3 à 3 fr. 75.

Oufs, la douzaine, 1 15. — Beurre, le 4/2 kil., 4 30 à 4 35.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 25 novembre 1872,

INAUGURATION DE LA SAISON D'HIVER.

Le Postillon de Longjumeau, opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Brunswick, musique d'Ad. Adam.

Maitre Pathelin, opéra-comique en un acte, paroles de Leuven et Langlé, musique de F. Bazin.

Bureaux, à 7 h. 1/2; rideau, à 8 heures.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette

malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES, Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	852	50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	376	25	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	410	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	84	»	»	Crédit mobilier	423	75	3	Crédit mobilier esp., j. juillet.	500	»	»
5 % Emprunt	84	20	»	Crédit foncier d'Autriche	967	50	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	85	90	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	395	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	373	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	830	»	15				
— 1865, 4 %	435	»	»	Midi, jouissance juillet.	575	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	272	50	»	Nord, jouissance juillet.	957	50	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242	»	»	Orléans, jouissance octobre.	803	75	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	500	»	1				
Banque de France, j. juillet.	4570	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	670	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	605	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	75	»	6				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	493	»	»	Société Immobilière, j. janv.	75	»	6				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 30 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, Le dimanche 24 novembre 1872, à une heure après midi,

LES IMMEUBLES

Dont le détail suit, Appartenant à MM. LECOQ-BERSOULLE et BERSOULLE-MESLET.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, occupée par M^{me} veuve Bolognesi, liquoriste.

2^o AUTRE MAISON, à côté de la précédente, située rue Brault, n° 24, à Saumur, occupée par M. Berthevinetti.

3^o UNE MAISON, rue Courcouronne et petite rue Saint-Nicolas, divisée en deux parties.

A Pavigne, commune de Villeberrier.

4^o Quatre ares 61 centiares de terre, aux Clares.

5^o Trente-trois ares 80 centiares de terre, à la Mele.

6^o Vingt-quatre ares de terre, à la Touche.

7^o Neuf ares 64 centiares de terre, au même canton.

8^o Douze ares 2 centiares de terre, même canton.

9^o Vingt-sept ares 61 centiares de terre, nommés les Hauts, commune de Villeberrier.

10^o Vingt-sept ares 27 centiares de terre, même canton.

Commune d'Allonnes.

11^o Six ares 51 centiares de pré, aux Ecouardes-de-Russé.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. LECOQ-BERSOULLE, horloger-bijoutier, place de la Bilange. (556)

A AFFERMER

A MOITIÉ FRUIT,

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1873,

UNE PROPRIÉTÉ

Située dans l'arrondissement de Saumur et contenant environ vingt hectares en terres labourables, prés, vignes et bois; le tout d'un très-bon rapport.

S'adresser à M. CORBINEAU, marchand boucher à Saumur. (549)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

COUPES

DE BOIS-TAILLIS

Appartenant à M^{me} la baronne de Grandmaison.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

A la Madeleine, commune de Cizay,

Les dimanches 24 novembre et 1^{er} décembre 1872, à midi.

Ces coupes sont situées commune de Cizay et comprennent 56 hectares.

S'adresser, pour visiter, à M. BULLEAU, régisseur, ou aux gardes. (544)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LA PROPRIÉTÉ DES VIGNEAUX

Saint-Hilaire et la Broise,

Sise commune de Brossay, et par extension en celles de Cizay, canton de Montreuil-Bellay, et Montfort, canton de Doué,

Comprenant :

Une maison de maître et un clos y attenant, de plus de 15 hectares, renfermés de murs;

Deux fermes et une closerie;

Le tout presque en un tenant, d'une contenance d'environ 95 hectares en terres, vignes, très-beaux bois-taillis.

Cette propriété joint la grande route de Doué à Montreuil-Bellay et se trouve à égale distance de ces deux villes; les chemins de fer départementaux passent à trois kilomètres environ de la maison de maître, et la station du chemin de fer de Saumur à Poitiers est à six kilomètres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. PÉROU, receveur de l'enregistrement à Cholet, ou à M. GALBRUN, notaire. (556)

A VENDRE

TROIS MILLE BOURRÉES

Dans le parc de Verrye.

S'adresser à M. HEMON, marchand de bois à Distré. (558)

A VENDRE

D'OCCASION.

Pour cause de santé.

UNE LESSIVEUSE

De 30 kilogrammes de linge.

S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

A VENDRE

BELLES VACHES ANGLAISES

S'adresser au château de Saint-Florent, chez M. DE LA FRÉGOLIERE.

A VENDRE

D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1873,

UNE MAISON

Avec cour, grande écurie et remise.

Située à Saumur, rue des Payens, occupée par M. Palustre de Montifaut.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés.

S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrye. (494)

AVIS

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce de vins et liqueurs, soit au magasin, à la vente ou aux écritures. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années. Inutile de se présenter sans bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Saumur, imprimerie de P. GODET.